

CONSEIL MUNICIPAL D'AVANCON COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2015-

Président : Monsieur Laurent NICOLAS

Secrétaire de séance : Madame GIAIME Nathalie

Etaient présents : Mmes BOISSERENQ Josiane, GIAIME Nathalie, QUEYREL Nicole Mrs ALFONSE Joachim, ASTRION Julien, DANY Guy, EYRAUD Joël, JACOB Stéphane, NICOLAS Laurent, et VALLON Joël.

Absent : Monsieur ROUAULT Samuel

La séance est ouverte à 20h30.

Le compte-rendu de séance du 30 avril 2015 est approuvé à l'unanimité 10/10

1 – CONTRAT A DUREE DETERMINEE A TEMPS NON COMPLET DANS UNE COMMUNE DE MOINS DE 1000 HABITANTS – CDD 1 ANS :

Monsieur le Maire ainsi que les membres du conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- La création à compter du 1 er juillet 2015 d'un emploi permanent de secrétaire de mairie dans le grade « d'attaché –échelon 9 »à raison de douze heures par semaine.
- Ce poste sera occupé par me AYE Martine pour une durée déterminée de 1an. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse, la durée totale ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Voté à l'unanimité par les membres du conseil (10/10).

2 – DEMANDE D'UN COFFRET FORAIN POUR LE VILLAGE :

Courrier de madame Cester Emilie (jeunesse Avançonnoise) demandant la possibilité de pose d'un coffret électrique au niveau du parking à l'occasion de fête patronale d'Avançon.

Une étude va être faite pour l'installation d'un coffret.

Voté à l'unanimité (10/10)

3 – CREATION DE DEUX PARCOURS EQUESTRES SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL : TOUR DU GRAND GAPENCAIS ET TOUR DE L'AVANCE :

Dans le cadre de la compétence « création aménagement, promotion, communication entretien et itinéraires de randonnées pédestres, équestres, VTT sur l'ensemble du territoire, la communauté de communes de la Vallée de l'Avance a été sollicité par le comité départemental du tourisme équestre afin de créer deux parcours équestres dont en voici le détail :

Tour du Gapençais (pour la commune d'Avançon)

Lieu de départ : Ravin Malaval - lieu d'arrivée : Lieu dit « les Clots » (3km)

Lieu de départ : Torrent de Combe Fère – lieu d'arrivée : Chapelle du précieux sang (2.9 km)

Tour de l'Avance Equestre (commune d'Avançon) :

Lieu de départ : Torrent de Combe Fère – Lieu d'arrivée : Torrent du Bridon – GR653D (7.3 km)

Après en avoir délibéré, voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal (10/10).

4- MODALITES D'ORGANISATION D'UN SERVICE COMMUN D'URBANISME ET D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL :

Cette convention vise à définir des modalités de travail en commun entre le maire, autorité compétente et la communauté de communes de la Vallée de l'Avance service instructeur qui tout à la fois :

- respecte les responsabilités de chacun d'entre eux,
- assurent la protection des intérêts communaux
- garantissent le respect des droits des administrés

Elle concerne les autorisations, déclarations et actes relatifs à l'utilisation du sol pour lesquels le maire de la commune est compétent.

Sont donc exclus les actes demeurant de la compétence de l'Etat.

La présente convention s'applique exclusivement à l'instruction des permis de construire (PC), permis d'aménager (PA) et permis de démolir (PD) + déclaration préalable (DP) , Certificat d'urbanisme (CUb).

Après en avoir délibéré, voté à l'unanimité, par les membres du conseil (10/10)

5- QUESTIONS DIVERSES :

Encombrement lieu dit « la Marone »

Suite à la constatation « d'encombrement » au lieu dit « la Marone » le conseil municipal décide de poser un panneau interdisant la dépose d'encombrant ou autres. Terrain communal, réservé pour le stockage du matériel communal.
Voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal (10/10)

Vente licence IV – madame Borel

Madame Borel propose la vente de sa licence IV de son bar pour un montant de 20000 euros.

La commune se renseigne sur les différentes modalités de transfert de licence, prêt de licence etc.....

Une réponse sera donnée à madame Borel après avoir obtenu les renseignements souhaités par la commune.

Voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal (10/10)

Ecole ville de Gap – enfant Battut »

Courrier monsieur DIDIER, maire de GAP nous sollicitant pour une contribution aux dépenses de fonctionnement, liés à l'accueil d'un élève de notre commune scolarisé à Gap pour montant de 1188 euros par an pour l'année 2015/2016.

Monsieur NICOLAS précise qu'il avait accordé cette dérogation pour l'année 2014/2015 en précisant bien sur ce document qu'il n'y aurait aucune participation financière de la commune d'Avançon pour cet enfant, ceci pour l'année 2014/2015 et les années à venir.

Le Maire se renseigne sur les droits de scolarité. La demande de monsieur DIDIER sera traitée lors du prochain conseil, après obtention des renseignements voulus.

Voté à l'unanimité par les membres du conseil (10/10).

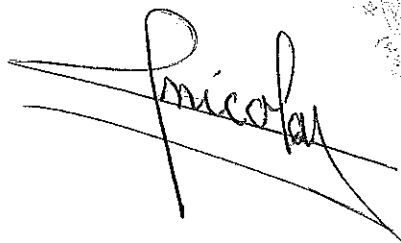
Goudronnage :

La commune et le maître d'œuvre feront le tour du village pour la faisabilité de goudronnage suite aux doléances de certaines personnes
Voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal (10/10)

Taburles :

Buse aux lieu dit « les Taburles » cassée
A voir sur place pour projet de réparation.

La séance est levée à 23h30



Nicolas

